

BOMPAS - Commune - 09

Compte-rendu

de la séance du 25 Mars 2025

Président de la séance : Joseph GONCALVES
Secrétaire de la séance : Stéphanie EYCHENNE

Présents : Joseph GONCALVES, Jacqueline NAVARRO, Stéphanie EYCHENNE, Cédric AUGÉ, Aurore CHAILLOU, Adelino DE SOUSA, Willy NIITSOO.

Représentés : Manuel GONCALVES par Joseph GONCALVES

Absents et excusés : Marie-Claire ESTEVES et Fabrice RENAUDON

Ordre du jour

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 18 février 2025**
- **Affectation du résultat 2024**
- **Délibération pour vote des taux 2024 des impôts directs**
- **Délibération pour vote des subventions versées aux associations**
- **Délibération pour vote du budget primitif 2025**
- **Informations diverses**

Délibérations du conseil :

I. Approbation du compte-rendu de la séance du 18 février 2025

II. Affectation du résultat 2024

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- constatant que le compte administratif fait apparaître un EXCEDENT de 209 715.76 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	178 432.03
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	196 636.03
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	31 283.73
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2023	209 715.76
A. EXCEDENT AU 31/12/2023	209 715.76
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	194 143.83
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	15 571.93
B. DEFICIT AU 31/12/2023	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Résultat du vote : adopté

III. Délibération pour vote des taux 2025 des impôts directs

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les bases prévisionnelles d'imposition, ainsi que les taux actuellement en vigueur pour les taxes locales.

L'Etat ayant déjà appliqué une augmentation des bases, au regard du contexte économique actuel, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux au même niveau.

*Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré,*

- DECIDE de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

	Bases prévisionnelle 2025	Taux votés	Produits attendu
TF	304 000	39.25	119 320.00
TFNB	3 000	192.81	5 784.30
TH	76 300	10.31	7 866.53

Résultat du vote : adopté

IV. Délibération pour vote des subventions versées aux associations

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les documents reçus au titre des demandes de subventions pour l'année 2025.

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Mr le Maire,
et après en avoir délibéré,**

- DECIDE d'attribuer les subventions de 2025 pour une enveloppe globale de 3 880 € comme suit :

Club des Aînés de Tarascon : 60 €	MJC de Tarascon : 70 €
Club de gymnastique du Tarasconnais : 20 €	Nozamischat : 150 €
Restos du Cœur de l'Ariège : 140 €	Croix-Rouge : 140 €
Sapeurs-Pompiers de Tarascon : 100 €	FNACA : 30 €
Coopérative scolaire : 400 €	Association les 1000 pattes : 50 €
La clé des âges : 60 €	AICA de l'Arnavé : 200 €
Association ABCD : 100 €	Comité des fêtes : 2 000 €
Fonds Unique Habitat : 300 €	Ecole de musique Tarascon Vicdessos : 60 €

Résultat du vote : adopté

V. Délibération pour vote du budget primitif 2025

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif à l'aide du rapport de présentation qui lui est fourni. Celui-ci s'établit comme suit:

- Fonctionnement (en suréquilibre + 38 906 €) :

dépenses : 228 960.00 €

recettes : 267 866.00€

- Investissement :

dépenses : 469 920.00 €

recettes : 469 920.00 €

*Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré,*

- ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2025 tel que présenté.

Résultat du vote : adopté

VI. Réalisation d'un prêt court terme pour avance de TVA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les travaux d'aménagement et de sécurisation de la traverse d'agglomération sur la RD 618 ainsi que le plan de financement afférent. Il indique qu'il serait préférable de contracter un prêt court terme de 30 000 € pour compenser l'avance de TVA et présente la proposition reçue de la Caisse d'Epargne.

*Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Mr le Maire,
et après en avoir délibéré,*

- DECIDE pour le financement de cette opération, de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne, un emprunt d'un montant total de 30 000 euros et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant du Prêt = 30 000 €
Durée d'amortissement = 2 ans
Périodicité des échéances = semestrielle
Index = taux fixe
Amortissement = in fine
Taux d'intérêt annuel fixe = 2.86 %
Frais de dossier = 150 €

- MANDATE Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision et pour la signature de tous les documents.

Résultat du vote : adopté

VII. Informations diverses

- Guinguette : les anciens gérants ne sont pas en capacité de poursuivre l'activité la saison prochaine mais ils proposent leur collaboration aux éventuels repreneurs. Les discussions sont en cours.
- Installation de jeux d'enfants : budget maximum alloué cette année à hauteur de 4 000 euros.

Séance levée à 20h35



